

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité données avant le départ de la randonnée sont souvent négligées par les animateurs.

C'est pourtant un point important de la chaîne de sécurité et c'est aussi le « parapluie » de l'animateur.

La liste qui suit reprend les principaux points qu'un animateur doit dire ou vérifier avant le départ. Cette liste n'est pas exhaustive, elle doit être adaptée et/ou complétée en fonction du lieu géographique (montagne, plaine etc..), de la météo ou de tout autre élément spécifique à la rando prévue.

Il est bien évident que l'on ne donne pas les consignes de la même façon, à un groupe d'anciens du club avec qui on randonne depuis des années, ou à un groupe dont tout ou partie des membres vous sont inconnus !!!!



Vos consignes doivent être données de façon claire et être entendues par tous.

- Se présenter, si tout le monde ne vous connaît pas.
- Éventuellement, accueillir les nouveaux.
- Donner les caractéristiques de la rando : Kilomètres, dénivelé, difficultés particulières. Chaque participant doit pouvoir estimer si la rando prévue est compatible avec sa forme physique du moment.
- Vérifier que personne n'a oublié son pique-nique (rando journée) et que tout le monde a suffisamment à boire.
- Vérifier que la tenue vestimentaire de chacun, l'équipement et surtout les chaussures, correspondent à la météo et au terrain prévus.
- Compter les participants et désigner un/une serre file.
- Préciser qu'en cas « d'arrêt technique » on doit prévenir le serre file et laisser son sac sur le chemin afin que l'on ne vous oublie pas.
- Préciser, pour les parties sur route, de quel côté vous avez choisi de marcher, et dans quelles conditions.
- Donnez vos consignes pour les traversées de rues et de routes.
- Indiquez que ceux qui marchent devant vous doivent rester « à vue » et attendre à chaque carrefour ou embranchement. Un animateur n'est pas obligé de marcher en tête, sauf passage difficile.
- Demander que ceux qui ont une pathologie spécifique (diabète par exemple) vous préviennent, en aparté s'ils le souhaitent, afin que vous sachiez ou sont leurs médicaments, et comment intervenir.
- Il n'est pas inutile de rappeler que vous n'avez pas le pouvoir de contraindre les participants à respecter vos consignes mais que ceux qui ne le font pas, commettent une faute qui engage leur responsabilité, à titre personnel, et au titre du groupe ou des tiers si leur indiscipline a causé ou aggravé un accident.
- Enfin, si un grincheux râle pendant que vous donnez vos consignes, remettez le aimablement, mais **fermement** à sa place en lui rappelant que c'est votre devoir de le faire et que ce n'est pas lui qui va endosser la responsabilité de la rando à votre place !!!

